



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 64342

## Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur la reconduction du dispositif des congés de fin d'activité pour les prochaines années. Celui-ci permet en effet, grâce au départ anticipé d'enseignants en fin de carrière, d'embaucher des jeunes en attente d'un emploi, mais aussi a eu des effets positifs sur le déroulement de carrière des PEGC. De nombreux enseignants faisant partie de ce corps manifestent ainsi leurs profondes inquiétudes quant à la non-reconduction de ce dispositif en 2002. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

## Texte de la réponse

Transposition de l'accord UNEDIC qui a créé l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), le congé de fin d'activité est organisé par la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures statutaires. Ce dispositif provisoire a été reconduit en dernier lieu par la loi n° 2000-1352 du 31 décembre 2000 jusqu'au 31 décembre 2001. Les modalités de son éventuelle reconduction pour l'année 2002 sont en cours d'examen.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Lengagne](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64342

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** fonction publique et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** fonction publique et réforme de l'État

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juillet 2001, page 4204

**Réponse publiée le :** 17 septembre 2001, page 5352